

Acte pour incorporer dans un seul et même acte les affaires financières de la compagnie du grand chemin de fer Occidental.

**C**ONSIDERANT que le capital que la compagnie du grand chemin de fer Occidental était autorisée, à l'époque de la passation du présent acte, à prélever en vertu de différents actes, au moyen d'actions, d'effets publics et d'emprunts, est  
5 comme suit :—

Par un acte passé en la huitième année du règne de Sa Majesté, chapitre 86, intitulé " Acte pour remettre en vigueur certaines dispositions de l'acte incorporant la compagnie du grand chemin de fer Occidental, et pour lui permettre de  
10 poursuivre cette entreprise, " qui a reçu la sanction royale le 29 mars 1845, la somme de six millions de piastres, en soixante mille actions de cent piastres chacune.

Par un acte passé en la seizième année du règne de Sa Majesté, chapitre 44, intitulé " Acte pour incorporer la com-  
15 pagnie du chemin de fer d'Hamilton et Toronto, " qui a reçu la sanction royale le 10 novembre 1852, la somme d'un million huit cent mille piastres, en dix-huit mille actions de cent piastres chacune, et quatre cent mille piastres par voie d'emprunt.

Par un acte passé en la seizième année du règne de Sa Majesté, chapitre 99, intitulé " Acte pour augmenter le fonds social de la compagnie du grand chemin de fer Occidental et pour changer le nom de la compagnie, " qui a reçu la sanction royale le 22 avril 1853, la somme de deux millions de piastres,  
20 en vingt mille actions de cent piastres chacune, et une somme illimitée par voie d'emprunt.

Par un acte passé en la seizième année du règne de Sa Majesté, chapitre 101, intitulé " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de London et Port Sarnia, " qui  
30 a reçu la sanction royale le 22 avril 1853, la somme de deux millions de piastres en vingt mille actions de cent piastres chacune, et une somme illimitée par voie d'emprunt.

Par un acte passé en la dix-huitième année du règne de Sa Majesté, chapitre 176, intitulé " Acte pour autoriser la com-  
35 pagnie du grand chemin de fer Occidental à construire un embranchement de chemin de fer jusqu'à la ville de Brantford, et pour d'autres fins y mentionnées, " qui a reçu la sanction royale le 19 mai 1855, la somme de six millions de piastres, en soixante mille actions de cent piastres chacune, ou par voie  
40 d'emprunt, au moyen de l'émission de bons au lieu d'actions